

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2017, À 19 H 00, AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-PAUL, (SALLE DU CONSEIL) ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRE) :

THÉRÈSE LAMY
LUC A. GOUDREAU
GASTON DUCHESNE

MICHEL FISET
MICHAËL PILOTE
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur JEAN FORTIN.

MEMBRE ABSENT

Aucun.

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Martin Bouchard, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire de la présente assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 00, le Maire Monsieur Jean Fortin, Président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un moment de réflexion.

Par la suite, M. le Maire souhaite une bienvenue particulière aux nouveaux membres du conseil ainsi qu'à ceux qui furent réélus.

17-11-463 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au greffier, monsieur Émilien Bouchard, de faire lecture de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ainsi que de l'avis de convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière impartie par la Loi;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville, monsieur Émilien Bouchard, séance tenante;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Michaël Pilote et unanimement résolu:

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté à savoir :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire
LUNDI LE 20 NOVEMBRE 2017 À 19 H 00
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)**

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance ordinaire se tiendra le LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 à compter de 19h00 à l'endroit désigné soit au 15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants à savoir :

- A- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**
 - 1. Lecture et dépôt du discours du maire
 - 2. Résolution afin d'adopter le mode de publication
 - 3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017
 - 4. Dépôt d'un procès-verbal de correction - résolutions 17-07-290 et 17-07-291
- D- RÈGLEMENT**
 - 1. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure portant le numéro D2017- 23 (652, rang St-Placide Nord)
 - 2. Adoption, s'il y a lieu, de la demande de dérogation mineure portant le numéro D2017-23
- E- RÉOLUTIONS:**
 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**
 - 1. Résolution pour autoriser la fermeture des bureaux pendant la période des fêtes
 - 2. Adoption du calendrier des séances ordinaires 2018.
 - 3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 200 000.\$
 - 4. Nomination d'un maire suppléant.
 - 5. Formation des comités
 - 6. Renouvellement des assurances générales de la Ville .
 - 7. Établissement d'une servitude de conduite d'égout sanitaire- secteur rue Clarence-Gagnon.
 - 8. Budget révisé –Société d'habitation – OMH
 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9. Formation des pompiers en 2018 – demande de subvention
 - VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 10. Achat des abrasifs 2017-2018
 - 11. Paiement progressif – travaux de réparation et pavage chemin St-Placide (secteur St-Benjamin).
 - 12. Déneigement des rues privées.
 - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET CULTURE**
 - LOISIRS ET PARCS**
 - 13. Fête nationale et Fête du Canada 2018.
- F- AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES**
 - 1. M. Claude Révolte –Chevalier de l'Ordre national du mérite –délégation
- G- CORRESPONDANCE**
- H- LECTURE DES COMPTES DE 25 000\$ ET PLUS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE**
- I- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- J- QUESTIONS DU PUBLIC**
- K- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 16^{ième} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'ANNÉE DEUX MILLE DIX-SEPT.

Émilien Bouchard
Greffier

Adoptée unanimement.

LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

LECTURE ET DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE

M. le Maire Jean Fortin fait lecture d'un rapport portant sur la situation financière de la municipalité.

M. le Maire souligne que le budget de l'année 2018 sera déposé et adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra mardi le 19 décembre 2017 et que les contribuables en seront avisés conformément à la Loi.

Pour le texte lui-même du discours, il demeure annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

17-11-464 RÉSOLUTION AFIN D'ADOPTER LE MODE DE PUBLICATION

CONSIDÉRANT la lecture du rapport du Maire faite séance tenante et portant sur la situation financière de la Ville de Baie-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies relativement à l'opportunité de faire publier le texte dans un journal local au lieu de procéder à la distribution du rapport dans tous les foyers du territoire;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu:

QUE le Greffier, Monsieur Émilien Bouchard, soit et est par les présentes autorisé à faire paraître le texte du discours du Maire portant sur la situation financière de la ville dans le journal Le Charlevoisien via le journal municipal « L'Informateur », le tout conformément à la Loi.

QUE le trésorier soit et est par les présentes autorisé à en payer les coûts reliés à cette parution à même le poste budgétaire approprié du présent budget et selon les modalités habituelles.

Adoptée unanimement.

17-11-465 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 5 octobre 2017 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 octobre 2017.

Adoptée unanimement.

Dépôt

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION -
RÉSOLUTIONS 17-07-290 ET 17-07-291**

Sous cette rubrique, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les Cités et Villes, le Greffier, M. Émilien Bouchard, dépose un procès-verbal de correction aux résolutions portant les numéros 17-07-290 et 17-07-291 adoptées le 10 juillet 2017 par le conseil.

Suite à la demande de la Caisse Desjardins , le texte suivant a été ajouté pour chacune des résolutions :

Résolution 17-07-290

QUE Monsieur le Maire, Jean Fortin et le Directeur Général, Monsieur Martin Bouchard soient et ils le sont par la présente autorisés à procéder à la signature dudit acte de cautionnement du prêt à intervenir et à convenir de toutes les clauses habituelles et nécessaires en semblables matières.

Résolution 17-07-291

QUE Monsieur le Maire, Jean Fortin et le Directeur Général, Monsieur Martin Bouchard soient et ils le sont par la présente autorisés à procéder à la signature dudit acte de cautionnement d'une marge de crédit à intervenir et à convenir de toutes les clauses habituelles et nécessaires en semblables matières.

RÈGLEMENT

**CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE PORTANT LE NUMÉRO D2017-23
(652, RANG ST-PLACIDE NORD)**

Le Président de cette assemblée, Monsieur Jean Fortin , maire, ouvre la période de consultation publique concernant la demande de dérogation mineure portant le numéro D2017-23 visant l'immeuble situé au 652, rang Saint-Placide Nord et portant le numéro de lot 3 622 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix numéro 2 et informe les gens présents dans la salle sur la nature et les effets de cette demande.

Le Président d'assemblée dresse alors les grandes lignes de cette demande de dérogation mineure qui peut se résumer comme suit :

- **Autoriser une superficie de 89,20 mètres carrés pour un garage privé isolé alors que le maximum prescrit est 85,00 mètres carrés.**

Par la suite, il demande aux gens présents d'exprimer leur commentaire face à cette demande de dérogation mineure.

Après quelques moments d'attente et devant le fait que personne n'exprime le désir de se faire entendre sur la présente demande, monsieur le Président d'assemblée déclare la présente période de consultation close.

**17-11-466 ADOPTION, S'IL Y A LIEU, DE LA DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE PORTANT LE NUMÉRO D2017-23**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro D2017-23 formulée pour l'immeuble situé au 652, rang Saint-Placide Nord et portant le numéro de lot 3 622 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix no 2;

CONSIDÉRANT la nature de la demande de dérogation mineure soit :

-Autoriser une superficie de 89,20 mètres carrés pour un garage privé isolé alors que le maximum prescrit est 85,00 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que le requérant a déposé les documents nécessaires à la bonne compréhension du projet;

CONSIDÉRANT que le garage se situe à plus de 27 mètres de la route dans une section boisée du terrain;

CONSIDÉRANT que les travaux furent exécutés de bonne foi avec un permis de construction ;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT l'avis public publié dans le journal Le Charlevoisien, édition du mercredi 1^{er} novembre 2017, conformément à la Loi et dans les délais requis;

CONSIDÉRANT la période de consultation publique qui s'est tenue lors de la présente séance et qu'aucun commentaire n'a été formulé;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies par monsieur le Maire, séance tenante;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :

QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure portant le numéro D2017-23 formulée pour l'immeuble situé au 652, rang St-Placide Nord et portant le numéro de lot 3 622 616 à savoir :

-Autoriser une superficie de 89,20 mètres carrés pour un garage privé isolé alors que le maximum prescrit est 85,00 mètres carrés.

QU'une copie de la présente soit acheminée au Service d'urbanisme ainsi qu'au requérant.

Adoptée unanimement.

RÉSOLUTIONS ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

17-11-467 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FERMETURE DES BUREAUX PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT que la période des fêtes approche et qu'il y a alors lieu de prévoir la période de fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville sauf pour les services d'urgence et d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT qu'il est suggéré de procéder à la fermeture des bureaux à partir du vendredi 22 décembre 2017 à 16h30 jusqu'au 5 janvier 2018 inclusivement (réouverture le 8 janvier 2018);

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies et la recommandation du directeur général, M. Martin Bouchard;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Michaël Pilote, appuyé de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et unanimement résolu:

QUE ce conseil accepte, sous réserve des services d'urgence et d'utilité publique, de procéder à la fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville à partir du 22 décembre 2017 à 16h30 jusqu'au 5 janvier 2018 inclusivement.

QU'il est demandé au Directeur Général de faire en sorte que les contribuables soient informés des périodes de fermeture des bureaux ainsi que de la procédure à suivre en cas d'urgence.

Adoptée unanimement.

17-11-468 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2018

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances ordinaires par résolution avant le début de chaque année, le tout conformément aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et unanimement résolu:

QUE ce conseil adopte le calendrier suivant des séances ordinaires qui se tiendront en 2018 à savoir:

- Lundi le 22 janvier
- Lundi le 12 février
- Lundi le 12 mars
- Lundi le 9 avril
- Lundi le 14 mai
- Lundi le 11 juin
- Lundi le 9 juillet
- Lundi le 13 août
- Lundi le 10 septembre
- Mardi le 9 octobre
- Lundi le 12 novembre
- Lundi le 10 décembre

QUE les séances ordinaires du conseil débuteront à 19 heures, au 15, rue Forget, Baie-Saint-Paul et se tiendront dans la salle du conseil.

QUE le greffier de la municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux l'avis public relié à l'adoption de cette résolution.

QUE le trésorier de la municipalité soit et est autorisé par les présentes à en payer les coûts sur les postes budgétaires appropriés.

Adoptée unanimement.

17-11-469 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 200 000.\$

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Baie-Saint-Paul souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par

échéance, pour un montant total de 3 200 000 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
R562-2013	771 750 \$
R562-2013	412 743 \$
R677-2017	425 000 \$
R598-2014	432 970 \$
R646-2016	632 537 \$
R678-2017	225 000 \$
R678-2017	300 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros R562-2013, R677-2017, R598-2014, R646-2016 et R678-2017, la Ville de Baie-Saint-Paul souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX)
2, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
BAIE-ST-PAUL, QC G3Z 1L7

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros R562-2013, R677-2017, R598-2014, R646-2016 et R678-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée unanimement.

17-11-470 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant et que ce dernier possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT que la politique du conseil municipal est de fixer à quatre (4) mois le terme du maire suppléant afin de faire une rotation entre les membres du conseil à cette charge et ce, en débutant par les membres du conseil ayant une expérience ;

CONSIDÉRANT qu'il devient nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour les prochains quatre mois et qu'il revient à Mme Thérèse Lamy, conseillère du district numéro 1 d'occuper cette tâche et que ce dernière y consent;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

QUE Madame Thérèse Lamy soit et elle l'est par les présentes désignée et nommée pour agir en tant que *maire suppléant* pour les prochains quatre mois conformément à l'article 56 de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec*.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la trésorerie ainsi qu'aux diverses instances concernées.

Adoptée unanimement.

17-11-471 FORMATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, un scrutin général s'est tenu le 5 novembre 2017 et qu'il y a eu des changements au sein des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il devient nécessaire pour le Conseil de déterminer les membres qui siégeront sur les différents comités de la Ville;

CONSIDÉRANT que la liste des comités ainsi que des membres en faisant partie sera disponible sur le site Internet de la Ville de Baie-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que pour certains comités identifiés, s'il y a lieu, un avis public sera publié afin de procéder au recrutement de membres –citoyens (nes) ;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies par Monsieur le Maire;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée de Monsieur le conseiller Luc A Goudreau et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil suivants soient nommés à titre de représentants de la Ville sur les comités ci-après mentionnés à savoir :

1. Comité Administration et Finance

M. Luc A. Goudreau
M. Gaston Duchesne

2. Comité de sécurité publique et incendie

M. Luc A. Goudreau
M. Michel Fiset

3. Comité des loisirs et pistes cyclables

M. Gaston Duchesne
M. Michaël Pilote

4. Comité voirie et hygiène du milieu

M. Michel Fiset
M. Ghislain Boily

5. Comité Développement durable, écoexemplarité, Agenda 21

Mme Thérèse Lamy

Comités externes

1. Comité consultatif d'urbanisme et Comité de démolition:

Mme Thérèse Lamy
M. Ghislain Boily

2. Ville amie des aînés , MADA

Mme Thérèse Lamy

3. Comité Jeunes et Familles

M. Michaël Pilote

4. Comité Bibliothèque

Mme Thérèse Lamy

5. Comité d'action culturelle

M. Jean Fortin
Mme Thérèse Lamy

6. Comité consultatif d'embellissement et parcs

M. Michaël Pilote
M. Michel Fiset

7. Comité PPU Leclerc :

M. Gaston Duchesne
M. Michel Fiset

8. Comité Ciel étoilé

Mme Thérèse Lamy

Autres représentations

Maison Mère :

M. Jean Fortin

M. Luc A. Goudreau

Réseau Charlevoix :

M. Jean Fortin
M. Luc A. Goudreau

Musée d'art contemporain :

M. Jean Fortin

Municipalité régionale de comté :

M. Jean Fortin

Substitut à la MRC :

M. Gaston Duchesne

Forum des élus :

M. Jean Fortin

Centre d'Archives :

M. Jean Fortin

Logements sociaux OMH, Résidence des Jardins du Gouffre :

M. Ghislain Boily

Résidence Frères Soleil et Les Habitations aux Cinq Clochers:

M. Gaston Duchesne

Centre communautaire :

M. Ghislain Boily

COFEC :

M. Ghislain Boily

TRUC et TACO :

M. Gaston Duchesne

N.B. Conformément à la Loi, le Maire, fait partie d'office de tous ces comités.

Que ces nominations soient valides pour une durée de 2 ans à compter de la présente.

Adoptée unanimement.

17-11-472 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la Ville vient à échéance le 29 novembre prochain et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la facture expédié par Groupe Ultima inc. à l'effet que la prime pour la prochaine année serait d'un montant de 243 337,00\$ incluant, s'il y a lieu, les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que de ce montant, une somme d'environ 40 000.\$ est dédiée à assurer les bâtiments administrés par le Centre de gestion du complexe PFM;

CONSIDÉRANT que ce montant sera recouvré auprès du Centre de gestion PFM;

CONSIDÉRANT que les différents coûts de la prime sont répartis dans les différents postes budgétaires de la Ville;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le Greffier et la recommandation de celui-ci à l'effet de procéder au paiement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et unanimentement résolu :

Que ce conseil accepte de procéder au renouvellement de sa police d'assurance dommages auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour un montant de 243 337,00\$ incluant, s'il y a lieu, les différentes taxes applicables.

Que le Trésorier soit et il est par la présente autorisé à procéder au paiement de 243 337,00.\$ à la Mutuelle des Municipalités du Québec pour le paiement de la prime d'assurance générale de la Ville, le tout à même les différents postes budgétaires et selon les modalités habituelles.

Que le Trésorier soit autorisé à procéder à la facturation du Centre de gestion du complexe PFM pour sa part attributive qui, sous réserve de vérification, est d'environ 40 000.\$

Adoptée unanimentement.

17-11-473 ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE- SECTEUR RUE CLARENCE-GAGNON

CONSIDÉRANT la permission d'utilité publique signée le 14 mars 2013 par Madame Sophie Essiembre et Monsieur Denis-Alain Perreault, propriétaires de l'immeuble sis aux 7 et 9, rue Clarence-Gagnon à Baie-Saint-Paul, dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la permission d'utilité publique susmentionnée, les propriétaires se sont engagés à procéder à la signature d'un acte de servitude notarié en faveur de la Ville de Baie-Saint-Paul dès que les travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire traversant leur propriété seront complétés ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont complétés ;

CONSIDÉRANT que la parcelle de terrain à être affectée de la servitude, étant une partie du lot 4 393 839, cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2, d'une superficie de 32,9 mètres carrés, a fait l'objet d'une description technique préparée par Nohak Sheehy, arpenteur-géomètre, le 14 avril 2014, sous le numéro 107 de ses minutes ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de servitude réelle et perpétuelle de conduite d'égout sanitaire préparé par Me Gabrielle Tremblay, notaire, lequel est à la satisfaction de la Ville de Baie-Saint-Paul.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Boily et résolu unanimentement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes résolutions.

QUE la Ville procède à un acte de servitude réelle et perpétuelle de conduite d'égout sanitaire à être consentie à titre gratuit en faveur de la Ville de Baie-Saint-Paul par Madame Sophie Essiembre et Monsieur

Denis-Alain Perreault, contre la partie du lot 4 393 839, cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2, décrite et montrée à la description technique préparée par Nohak Sheehy, arpenteur-géomètre, le 14 avril 2014, sous le numéro 107 de ses minutes, selon le projet d'acte soumis par la notaire et toutes modifications qui pourraient être apportées audit projet s'il y a lieu selon ce que ci-après prévu.

QUE tous les honoraires professionnels et les frais du notaire et de l'arpenteur-géomètre se rapportant à cette servitude soient à la charge de la Ville de Baie-Saint-Paul.

QUE le Maire et le greffier soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Baie-Saint-Paul l'acte de servitude à être reçu devant Me Gabrielle Tremblay, notaire, ou un autre notaire de l'étude Charlevoix Notaires Inc., ainsi que tout document afin de donner effet aux présentes résolutions, et apporter si besoin est, toutes corrections, modifications et ajouts qu'ils jugeront utiles ou nécessaires, lesquels ajouts/modifications/corrections devront respecter l'esprit dudit acte, et généralement faire et signer tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire pour donner effet aux présentes résolutions.

Adoptée unanimement.

17-11-474 BUDGET RÉVISÉ – SOCIÉTÉ D'HABITATION – OMH

CONSIDÉRANT que le dépôt du budget révisé (version du 13 octobre 2017) pour l'année 2017 par l'Office municipal d'Habitation de Baie-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que ce budget révisé fait suite aux travaux de réparation et/ou rénovation (toiture, galerie, etc.) effectués sur un bâtiment situé sur la rue Forget;

CONSIDÉRANT qu'il y a un excédent de coût de plus ou moins 53 000.\$ et que selon les règles applicables, la Ville doit procéder à l'adoption de ce budget révisé;

CONSIDÉRANT que l'adoption de ce budget révisé par la Ville n'a aucun impact financier sur le budget de la Ville étant donné qu'il s'agit de travaux financés par la SHQ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le directeur général et la recommandation de celui-ci à l'effet que la Ville se doit de procéder à l'adoption du budget révisé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau appuyé de Monsieur le conseiller Michaël Pilote et résolu unanimement :

QUE ce conseil accepte le budget révisé pour l'exercice financier 2017, présenté par l'Office municipal d'Habitation de Baie-Saint-Paul en date du 13 octobre 2017.

QUE copie de la présente soit transmise à la Société d'Habitation du Québec.

Adopté unanimement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17-11-475 FORMATION DES POMPIERS EN 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-Saint-Paul désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-Saint-Paul prévoit la formation de 13 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, soit 5 «Pompier 1 », 5 opérateurs d'autopompe et 3 opérateurs de véhicule d'élévation (camion-échelle);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Fiset, appuyé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et résolu unanimement :

Que la Ville transmette une demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC afin de bénéficier de l'aide financière offerte par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Que Monsieur Alain Gravel, directeur de la sécurité publique, soit et il est par la présente autorisé à procéder à la signature de toute entente et à consentir à toutes clauses habituelles et nécessaires en semblables matières.

Adoptée unanimement.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

17-11-476 ACHAT DES ABRASIFS 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à des demandes de soumissions publiques auprès de fournisseurs en semblables matières concernant l'achat d'abrasifs pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions soit le 19 octobre 2017 à 14h30, les résultats furent les suivants à savoir :

- Aurel Harvey et Fils inc. : 57 900.00\$ incluant les taxes
- Les Entreprises Jacques Dufour : 46 740.00\$ incluant les taxes
- Construction MP : 49 200.00 \$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des Travaux Publics à l'effet de retenir la plus basse soumission conforme soit celle de Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc. pour un montant n'excédant pas 46 740.00\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les argents nécessaires sont prévus dans le poste budgétaire relatif aux « matières brutes non comestibles » ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et unanimement résolu :

Que ce conseil, en ce qui concerne l'achat d'abrasifs pour la saison 2017-2018, accepte la plus basse soumission conforme soit celle produite par Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc. pour un montant n'excédant pas 46 740.00\$ incluant les taxes applicables.

Que le Trésorier, à même le poste budgétaire approprié et selon les modalités prévues à la demande de soumissions, soit et il est par la présente autorisé à procéder au paiement d'un montant n'excédant pas 46 740.00\$ incluant les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

17-11-477 PAIEMENT PROGRESSIF – TRAVAUX DE RÉPARATION ET PAVAGE CHEMIN ST-PLACIDE (SECTEUR ST-BENJAMIN)

CONSIDÉRANT les travaux en cours de réalisation concernant les travaux de réparation et de pavage du chemin Saint-Placide Sud - secteur St-Benjamin ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement portant le numéro UN incluant l'ordre de changement numéro 01 faite par M. Jean Daniel, directeur du Service du Génie au montant net de 608 912,18 \$ excluant la retenue de 10% et ce, pour et à l'acquit de l'entrepreneur Les Entreprises Jacques Dufour;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt portant le numéro R664-2016 adopté par ce conseil;

CONSIDÉRANT les explications fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé par Monsieur le conseiller Luc A Goudreau et résolu unanimement :

Que ce conseil accepte l'ordre de changement numéro 01 et accepte de procéder au paiement du décompte progressif numéro UN pour un montant net de 608 912,18 \$ excluant la retenue de 10% .

Que le Trésorier soit et il est par la présente autorisé à procéder au paiement d'un montant net 608 912,18 \$ en y appliquant la retenue contractuelle de 10% à Allen Entrepreneur Général, le tout selon les modalités habituelles et à même le règlement d'emprunt applicable portant le numéro R664-2016

Adoptée unanimement.

17-11-478 DÉNEIGEMENT DES RUES PRIVÉES

CONSIDÉRANT que pour la saison hivernale 2017-2018, la Ville a décidé de procéder au déneigement de certaines rues privées situées sur son territoire en y incluant les rues du Balcon Vert et Richelieu et ce, selon des prix et des conditions similaires à l'année passée;

CONSIDÉRANT que la Ville va procéder au renouvellement des contrats octroyés aux entrepreneurs spécialisés en semblables matières, à savoir :

ENDROITS	ADJUDICATAIRES	COÛTS
Balcon Vert	9002-7210 Québec inc./ Eric Tremblay	\$2 500
Des Bouleaux/ Des Peupliers	Mathieu Ménard	\$5 800
Des Juncos	Ferme La Rémi / Stéphane Fortin	\$ 4 000
Des Ormes / Des Pins	9002-7210 Québec Inc./Eric Tremblay	\$5 415
Des Pruniers	Daniel Villeneuve	\$1 200
Domaine-des-Côtés	Construction MP / Charles Ménard	\$ 4 000
Domaine des Simard / St-Martin	Mathieu Ménard	\$2 700
Grands-Pics	Mathieu Ménard	\$4 500
Richelieu	Mathieu Ménard	\$ 2 000
St-Flavien Sud	Keven Boivin	\$ 1 100
Visonnière	Stéphane Desbiens	\$2 950

CONSIDÉRANT que les argents nécessaires pour le déneigement de certaines rues privées sont disponibles à l'intérieur du budget 2017 et seront prévues dans celui de 2018 (poste budgétaire 02-330-00-443) ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le Directeur Général ;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et résolu unanimement:

Que pour la saison hivernale 2017-2018, ce conseil accepte de mandater selon les montants et le entrepreneurs indiqués au tableau ci-avant reproduit de certaines rues privées y incluant la rue Richelieu et la rue du Balcon Vert.

Que Monsieur Alain Cajolet, Directeur des opérations publiques, soit et il est par la présente autorisé à prendre les dispositions nécessaires afin de mandater les entrepreneurs concernés par la présente résolution.

Que le Trésorier ou son adjoint, à même le poste budgétaire 02-330-00-443 , en conformité avec la présente et selon les modalités habituelles et contenues à la demande de soumissions, soit et il est par la présente autorisé à procéder aux paiements des entrepreneurs retenus (voir ci-avant) pour le déneigement de certaines rues pour la saison 2017-2018.

Que les entrepreneurs /déneigeurs ainsi mandatés devront fournir avant le début des opérations une preuve d'assurance responsabilité civile à la Ville de Baie-St-Paul alors désignée à titre d'assurée additionnelle.

Adoptée unanimement.

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET CULTURE
LOISIRS ET PARCS**

17-11-479 FÊTE NATIONALE ET FÊTE DU CANADA 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-St-Paul, par le biais de son Service des Loisirs, organisera des activités dans le cadre de la Fête Nationale et la Fête du Canada-édition 2018;

CONSIDÉRANT que des demandes d'aide financière seront adressées par la Ville aux instances concernées afin d'organiser des activités lors de ces événements;

CONSIDÉRANT les sommes attribuées spécifiquement par la Ville dans son dernier budget pour la réalisation desdites activités;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager dès que possible des artistes qui animeront lesdites activités, de procéder à la location de systèmes de sonorisation et de jeux gonflables, etc., d'autoriser le Directeur du Service des Loisirs ou son représentant à procéder dans ces dossiers;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies et la recommandation du Directeur du Service des Loisirs;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Michaël Pilote, appuyé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et résolu unanimement :

QUE ce conseil autorise M. Robert Bellerive , Directeur du Service des Loisirs, et/ou Mme Johanne St-Gelais, directrice adjointe , et/ou M. Martin Simard, animateur communautaire, et/ou M. Olivier Bélanger, animateur communautaire, à déposer pour et au nom de la Ville de Baie-St-Paul les demandes d'aide financière auprès des instances concernées et à signer tous les documents habituels et nécessaires.

QUE dans les paramètres de la subvention et du budget prévu à cet effet par la Ville, ce conseil mandate le Directeur du Service des Loisirs, M. Robert Bellerive, et/ou Mme Johanne St-Gelais, directrice adjointe , et/ou M. Martin Simard, animateur communautaire, et/ou M. Olivier Bélanger, animateur communautaire, à procéder à la signature des contrats nécessaires à l'engagement des artistes pour les spectacles ainsi que pour la sonorisation, les jeux gonflables, les feux d'artifice, etc. et à souscrire à toutes clauses habituelles et nécessaires pouvant donner plein et entier effet à la présente résolution.

QUE ce conseil autorise également les personnes ci-avant mentionnées à afficher les événements reliés à la Fête Nationale et à la Fête du Canada 2018 dans les rues et commerces situés sur le territoire de la Ville et à utiliser les rues disponibles pour les différentes parades.

QUE le Trésorier, sous réserve de l'approbation préalable du Directeur du Service des Loisirs et selon les modalités habituelles de paiement et à l'intérieur des budgets prévus, soit et il est par les présentes autorisé à procéder aux paiements des artistes, des contrats de sonorisation, des jeux gonflables, etc., le tout selon les contrats signés et à même les postes budgétaires appropriés.

Adoptée unanimement.

AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES

17-11-480 M. CLAUDE RÉVOLTE –CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE –DÉLÉGATION

CONSIDÉRANT que M. Claude Révolte (région Aquitaine en France) recevra le 9 décembre prochain la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

CONSIDÉRANT que M. Révolte est le fondateur des Eurochestries qui se produisent partout dans le monde ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-St-Paul est jumelé avec la ville de Jonzac en France depuis 30 ans ;

CONSIDÉRANT que plusieurs échanges à plusieurs niveaux ont eu lieu entre les deux villes ;

CONSIDÉRANT que M. le Maire Jean Fortin ainsi que M. Rosaire Tremblay furent invités à participer à la cérémonie de remise de la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

CONSIDÉRANT que le séjour des 2 représentants de la Ville s'échelonne du 4 au 10 décembre ;

CONSIDÉRANT que durant ce séjour en France, plusieurs rencontres auraient lieu afin de relancer les échanges ;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à la Ville de procéder au paiement des billets d'avion soit un coût de 2 500.\$;

CONSIDÉRANT que les frais de séjour en France seraient assumés par eux ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par M. le Maire ainsi que les différentes informations fournies quant à l'utilité de participer à cet événement ;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy,, appuyée par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et résolu unanimement :

Que ce conseil accepte de procéder au paiement des 2 billets d'avion au coût de 2 500.\$ devant servir pour la délégation en France de Messieurs Jean Fortin ainsi que M. Rosaire Tremblay.

Que le Trésorier, à même le poste budgétaire approprié et selon les modalités habituelles soit et il est par la présente autorisé à procéder au paiement d'un montant de 2 500.\$ représentant le coût associé à l'achat de 2 billets d'avion.

CORRESPONDANCE REÇUE LORS DU MOIS D'OCTOBRE 2017

GOUVERNEMENT DU CANADA

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 17 octobre 2017, le Tribunal administratif nous fait parvenir la décision concernant le dossier de Mme Hélène Dufour concernant le rôle 2015-2017. Le Tribunal rejette le recours et maintient les valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière 2015-2016-2017.

Monsieur Laurent Lessard, Ministre au Ministère des Transports, nous accorde une aide financière maximale de 30 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour l'amélioration des chemins de la Pointe, du Pont-Couvert, Saint-Flavien, des rangs St-Jérôme et de Saint-Placide Sud.

Le 16 octobre 2017, Madame Vichy Lizotte, du Ministère des Affaires municipales, nous confirme l'autorisation de se porter caution du Centre de gestion du complexe PFM selon les résolutions 17-07-290 et 17-07-291 adoptées le 10 juillet 2017

Le 24 octobre 2017, Monsieur Guillaume Jacques du Ministère du Développement durable et de l'Environnement, nous fait parvenir une copie conforme d'une lettre adressée à M. Serge Garneau, concernant la demande d'avis d'assujettissement pour un fumoir à poisson.

Le 25 octobre 2017, Monsieur Gilles Delagrave, du Ministère du Développement durable, et de l'Environnement, accuse réception de notre demande pour la réparation du mur de gabions dans la rivière du Bras-Nord-Ouest. Mme Karine Champagne procédera à l'analyse de celle-ci.

Le 26 octobre 2017, Monsieur François Blais, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, nous annonce la 21^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec. La période de mise en candidature se tiendra jusqu'au 5 décembre 2017.

Le 13 octobre 2017, Monsieur Michel Alain, de la Société d'habitation du Québec, nous fait parvenir le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-St-Paul.

Énergie et Ressources naturelles nous avise qu'une modification cadastrale a été apportée au lot 3 624 334 du cadastre du Québec.

Nous avons reçu de la CNESST un avis important concernant les nouveaux services dans Mon espace employeur contenant des renseignements confidentiels.

Le 2 octobre 2017, nous avons reçu de la CNESST le rappel pour la déclaration annuelle en matière d'équité salariale.

Le 6 octobre 2017, Madame Marie-Claude Fiset de la CNESST nous fait parvenir une copie conforme d'une lettre adressée à un employé.

Le 12 octobre 2017, Monsieur Claude Jean, de CNESST, nous fait parvenir le rapport d'intervention – Santé et Sécurité du Travail en date du 12 octobre 2017.

Nous avons reçu de la CNESST le Relevé des prestations accordées et des sommes imputées à notre dossier.

Le 20 octobre 2017, la CNESST nous fait parvenir le taux de versement périodique 2017 pour le paiement de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail.

Le 20 octobre 2017, la CNESST nous fait parvenir l'avis de recalcul du taux personnalisé.

Le 11 octobre 2017, la CPTAQ nous fait parvenir une ordonnance concernant le dossier de M. Alfred Gemme. Il doit de se conformer à l'article 26 de la Loi et de cesser d'utiliser ou de permettre que soit utilisé à une fin d'habitation le lot 4 392 692 du cadastre du Québec. Et à cette fin de démolir le bâtiment de trois étages situés sur le lot 4 392 692 du

cadastre du Québec et ce, dans l'année suivant la signification de la présence ordonnance.

Le 16 octobre 2017, la CPTAQ nous fait parvenir un avis de conformité pour le dossier 417056 (Martin Simard).

Le 19 octobre 2017, Mme Sylvie Pelletier, de la CPTAQ, nous demande de lui faire parvenir une résolution concernant le dossier de la Ferme Ho-Bopaire.

Le 25 octobre 2017, nous avons reçu de la CPTAQ la décision en révision concernant la demande de M. Maurice Dufour.

ORGANISMES ET MUNICIPALITÉS

Le 6 octobre 2017, Monsieur Bernard Sévigny de l'UMQ nous informe du renouvellement de notre cotisation à L'UMQ.

Le 24 octobre 2017, Monsieur Bernard Sévigny, Président à l'UMQ, nous fait parvenir un chèque au montant de 10 000\$ concernant notre demande d'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'UMQ pour la cause du Ministère des Affaires municipales c. Ville de Baie-Saint-Paul.

Le 23 octobre 2017, la FQM nous invite à renouveler notre adhésion.

Nous avons reçu de la MRC de Charlevoix le certificat de conformité pour le règlement numéro R685-2017 (Règlement amendant le règlement de zonage dans le but principal d'y réviser certaines dispositions).

Le 24 octobre 2017, Madame Chantal Deschamps, Mairesse de la ville de Repentigny, félicite M. Fortin pour sa réélection à la mairie de Baie-Saint-Paul.

Le 12 octobre 2017, Madame Jacinthe Bouchard, du Transport Adapté de Charlevoix-ouest, nous fait parvenir notre contribution municipale pour l'année 2018.

Le 21 octobre 2017, Hydro-Québec nous fait parvenir la révision des conditions d'admissibilité pour les compteurs sans émission de radiofréquence.

Nous avons reçu un avis concernant un changement aux tarifs mensuels de ADT.

DEMANDES DIVERSES

Nous avons reçu une demande d'une lettre d'appui au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement de La Maison La Montée.

Nous avons reçu une demande de commandite de l'Association des Personnes handicapées de Charlevoix pour l'activité la Fête de Noël.

Nous avons reçu une demande de prix de présence de la FADOQ pour leurs activités.

INVITATIONS ET REMERCIEMENTS

La Marée nous invite à adhérer comme membre corporatif pour l'année 2017-2018 pour 25\$.

Le 19 octobre 2017, madame Diane Martel de la Maison de la Famille nous invite au dévoilement officiel de l'agrandissement et du

réaménagement de leurs locaux qui se tiendra lundi le 6 novembre de 15h à 17 heures à la Malbaie.

Le 17 octobre 2017, Madame Sylvie Breton, de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix Inc., nous remercie pour notre contribution versée à l'occasion de la fête de Noël qui se déroulera le 10 décembre prochain.

Le 17 octobre 2017, Monsieur Gilbert Simard, de la Fédération des Villages-Relais du Québec, félicite M. Fortin pour sa réélection au poste de maire. Il nous invite également à nous inscrire pour leur prochain congrès annuel qui se tiendra du 23 au 25 mai 2018 dans le Village-Relais de Yamachine en Mauricie.

Nous avons reçu de M. Jacques St-Gelais Tremblay du Musée d'Art Contemporain une lettre de remerciements pour notre collaboration pour la 35^{ème} édition du Symposium.

OFFRES DE SERVICES

Le Feuillet paroissial de la Paroisse de Saint-François d'Assise, Le Mouvement Action-Chômage (adhésion), Vélo Québec, Can Explore,

AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES

17-11-481 LECTURE DES COMPTES DE 25 000\$ ET PLUS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT la lecture faite par le Directeur Général, Monsieur Martin Bouchard, de la liste des comptes de plus de 25 000.\$ conformément au règlement numéro R519-2011 portant sur les délégations de pouvoir ainsi que les explications données par ce dernier sur demande;

CONSIDÉRANT que la liste des déboursés effectués par le Service de la Trésorerie pour le mois d'octobre 2017 a été portée à l'attention des membres du conseil qui en ont obtenu copie et qui se chiffrent au montant total de 1 037 956.14 \$ ainsi répartis :

Fonds d'administration :	380 172.42 \$	30015623 à 30015880
FDI	: 657 783.72\$	40001739 à 40001760

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et résolu unanimement :

Que ce conseil accepte d'approuver les comptes ci-haut mentionnés ainsi que leur paiement.

Que le Trésorier soit et il est par les présentes autorisé à procéder au paiement des comptes ci-haut indiqués selon les postes budgétaires appropriés et selon les modalités habituelles de paiement.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

-À tour de rôle, chacun des membres du conseil prend la parole afin d'adresser des remerciements aux électeurs du district et aux gens de Baie-St-Paul pour leur récente élection ou réélection. De plus, chaque membre

du conseil énumère ses priorités et fait part de sa vision du prochain mandat de quatre ans.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le Maire, Monsieur Jean Fortin, déclare cette période des questions du public ouverte et demande aux intervenants dans la salle de s'adresser au Président d'assemblée afin de conserver le décorum.

Les questions adressées à l'endroit des membres du Conseil portent principalement sur les sujets suivants à savoir :

-Un contribuable s'adresse aux membres du conseil en les félicitant pour leur élection et adressant quelques paroles à l'endroit de chacun d'eux.

-M. le Maire termine la période des questions en soulignant le travail accompli par d'anciens membres du conseil soit Messieurs Gilbert Gaudreault, Olivier Simard et Sébastien Perron.

Considérant qu'aucune autre intervention de la part des gens présents dans cette salle n'est adressée aux membres du Conseil, le Maire déclare cette période des questions du public close.

17-11-482 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Madame la conseillère Thérèse Lamy et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 20h45 heures.

Adoptée unanimement.

Monsieur Jean Fortin
Maire

Émilien Bouchard
Greffier